



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

Le jeudi 17 septembre 2020 à 20h, le Conseil Municipal de SAINT-MONTAN, dûment convoqué le 14 septembre 2020, s'est réuni en séance publique à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe MATHON, Maire.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 19
- présents :
- votants :

Présents : Marion ARMAND - Mireille AUBERT - Roxane BOYER - Marie CASAMATTA - Carlos DOS SANTOS - Michel DROUARD - Vincent DUMATRAS - Stéphanie ELDIN - Lucas JULIARD - Didier LENFANT - Elia LOUBET - Jean-Claude MARTIN - Christophe MATHON - Laure MURPHY - Sébastien PETITJEAN - Viviane PEYRARD - Roland RIEU - Angélique ROSSI - Gino STACCIOLI

Présent(s) avec droit de vote : Stéphanie ELDIN (procuration de Vincent DUMATRAS)

Excusé(s) : -

Madame Marion ARMAND est élue secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel, constate que le quorum est atteint.
Aucune remarque n'ayant été faite sur le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 - URBANISME

1. Nomination d'un adjoint pour signature des actes administratifs

Confier la rédaction et l'élaboration d'actes administratifs au Bureau d'Études FCA « Foncier Conseil Aménagement » (84600 VALREAS) agissant dans ce domaine et une assistance en matière d'élaboration d'actes administratifs.

Donner au Maire tous pouvoirs pour réaliser et signer tous documents se rapportant au mandat d'assistance à signer avec FCA ainsi que tous documents se rapportant aux actes administratifs à établir pour la Commune.

Nommer Monsieur Jean-Claude MARTIN, Adjoint délégué aux Bâtiments Communaux, Aménagement du Territoire et Voiries.

Le Conseil Municipal approuve avec 18 voix pour et 1 abstention (Jean-Claude Martin),

2. Cession foncière

a. Cession des parcelles cadastrées :

- AL1174 d'une superficie de 898 m²,
- AL1172 d'une superficie de 307 m²,

soit une superficie totale de 1 205 m², sises Voie Antique Basse, à Mesdames Laure TENDILLE et Fabienne RICHARD, au prix de 100 000 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

b. Suite à différentes évolutions et mise à jour du cadastre, une partie non cadastrée est apparue lors de la rénovation du cadastre dans les années 1959 : partie comprise entre les parcelles AN71-77 d'une part et partie 78 d'autre part. Cet espace non cadastré correspond à une voie de circulation et de desserte permettant l'accès aux parcelles AN71, 77 et 78.

Cession de cette voie de circulation et de desserte, parcelle section AN A (à numéroter) d'une superficie de 361 m² sise à La Combe, à Madame Elisabeth TRON / VILLE au prix de 400 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. *Abrogation de la délibération n° 2019_04_014D*

Abrogation de la délibération n° 2019_11_014D en date du 08 avril 2019 pour les motifs suivants :

- le délai n'a pas été tenu : la commune n'a pas trouvé de parcelle d'un hectare avant le 01/07/2019,
- la compensation du fermier doit être faite par le propriétaire du terrain et non la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2 - FINANCES COMMUNALES

1. *Tarifification des locations*

Appliquer les tarifs suivants :

	Location	Caution
	Week-end	
Salle Municipale de la Cité du Barrage	300 €	300 €
Salle de la Gestion	100 €	100 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. *Subvention exceptionnelle – CASC*

Allouer une subvention exceptionnelle de 300 euros au Club d'Action Spéléo de la Conche (CASC) à l'occasion des 40 ans du club.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. *École Publique*

Madame Aurore FREUND, Directrice de l'École Publique, a informé par courriel en date du 16 septembre 2020 de l'annulation du séjour des classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 qui devait se dérouler au Centre à Chambon-sur-Lac (63077) du 03 au 07 mai 2021.

En effet, compte tenu du contexte sanitaire et des risques de perte financière il a été décidé de reporter ce séjour à l'année scolaire 2021/2022 et de proposer pour cette année des projets à la journée.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

3 - PERSONNEL COMMUNAL

1. *Service Scolaire et entretien des bâtiments*

Suite à la réorganisation du service scolaire, la durée hebdomadaire d'une partie du personnel étant augmenté il est nécessaire de créer :

- un poste d'Adjoint Technique d'une durée hebdomadaire de 22 heures,
- un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe d'une durée hebdomadaire de 28 heures 30 minutes,
- un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe d'une durée hebdomadaire de 29 heures 20 minutes,
- un poste d'Adjoint Technique d'une durée hebdomadaire de 30 heures 40 minutes,
- un poste d'Adjoint Technique d'une durée hebdomadaire de 24 heures 40 minutes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de ces 5 postes.

Création d'un poste d'Adjoint Technique d'une durée hebdomadaire de 29 heures 45 minutes pour un agent contractuel du service scolaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. *Service technique*

Suite à l'augmentation de la charge de travail de l'agent chargé de l'entretien des bâtiments communaux, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique d'une durée hebdomadaire de 30 heures.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4 - **DIVERS**

1. *Office National des Forêts (ONF)*

N'ayant pas de retour d'explications de la part de l'ONF sur la tarification à voter, ce point est retiré de l'ordre du jour.

2. *Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07)*

Remplacement de 200 luminaires qui seront équipés de lampe « led ».

Le programme réalisé permettra une baisse importante de la consommation d'énergie :

- Le coût estimatif de l'opération s'élève à 140 000 euros HT (financé à 60% jusqu'à 30 000 euros puis à 50% au-delà)

- Le coût restant à la charge de la commune s'élèverait à 67 000 euros.

- Étale sur 6 ans soit 11 167 euros par an à inscrire au budget.

- Économie sur la puissance installée : 18 KW soit une réduction de 60%

- Économie sur la puissance consommée : 73 000 KW/h

- Économie théorique sur la consommation : 10 220 euros

- Prix de la maintenance actuelle : 6 320 euros

- Prix de la maintenance après remplacement : 4 669 euros, soit une économie de 1 651 euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. *Communauté de Communes DRAGA*

Désignation de Monsieur Christophe MATHON en tant que titulaire et Monsieur Michel DROUARD en tant que suppléant pour représenter la Commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes DRAGA.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h15.

La Secrétaire de Séance,
Marion ARMAND

Le 18 septembre 2020

